

INTRODUCTION

La langue bretonne participe de la diversité linguistique mondiale qui est une valeur essentielle garantie par de nombreux textes internationaux¹. A un niveau plus local, la langue bretonne est un facteur de cohésion sociale grâce aux liens qu'elle tisse entre les générations. Elle est le fondement de notre identité régionale. Le développement de l'emploi de la langue constitue par ailleurs un gisement d'emplois important.

L'Office de la Langue Bretonne, créé en 1999 à l'initiative du Conseil régional de Bretagne avec le soutien du Ministère de la Culture, a pour but de définir et de mettre en oeuvre les actions à entreprendre pour la promotion et le développement de la langue bretonne dans tous les domaines de la vie sociale et publique. La mise en place d'une stratégie assurant le développement durable du breton s'inscrit dans ses missions.

Aujourd'hui le constat unanimement admis est que l'avenir de la langue bretonne est des plus fragilisés ! Les conclusions du Rapport de l'Observatoire de l'Office "Un avenir pour la langue bretonne ?"² ainsi que l'étude réalisée par l'INSEE sur la base du recensement de 1999³ ont mis en lumière d'inquiétantes évolutions en la matière. L'UNESCO pour sa part classe le breton parmi les langues "en danger sérieux d'extinction"⁴.

C'est donc dans un souci d'approfondissement de la démocratie que s'inscrit le plan général présenté par l'Office à la demande du Conseil régional de Bretagne. Souhaitant être efficace et coller au mieux à la réalité contemporaine de la langue bretonne, ce plan propose des objectifs à la fois ambitieux et réalisables d'ici 2015.

*Lena Louarn
Présidente de l'Office*

¹ cf. Pacte International relatif aux droits civils et politiques – Nations Unies (1966), Convention relative aux droits de l'enfant (art. 30) (1989), Charte européenne des langues régionales co-officielles (1992)

² "Un avenir pour la langue Bretonne ?" Observatoire de l'Office de la Langue Bretonne ; octobre 2002.

³ "Langue bretonne et autres langues : pratique et transmission" in *Cétiart* n° 92 ; INSEE Bretagne ; janvier 2003.

⁴ « *Redbook on endangered languages* » ; UNESCO ; 1993.

ETAT ACTUEL DE LA LANGUE BRETONNE

Le rapport de l' Observatoire de l' Office « Un avenir pour la langue bretonne ? » confirmé par les résultats du recensement de l' INSEE sur la pratique des langues parlées en France permet d' analyser plus en détail la situation de la langue bretonne.

Il y a aujourd' hui 300 000 locuteurs dans les 5 départements bretons, soit 8 % de la population bretonne (11 % dans la Région Bretagne). Cependant, les deux tiers d' entre eux ont plus de 60 ans.

Ces chiffres plutôt inquiétants doivent être mis en balance avec les 8 877 enfants scolarisés dans les écoles bilingues (+115 % depuis 1997) et les 8 000 adultes qui apprennent le breton. Les bases sont donc là pour renouveler la transmission intergénérationnelle mais il faut les affermir. En effet, trop d' enfants n' ont toujours pas accès à la langue bretonne et l' exemple gallois nous montre qu' outre Manche, ce sont 24 000 adultes qui apprennent la langue celtique du pays pour une population de moins de 3 millions d'habitants.. En Bretagne, le problème réside principalement dans une meilleure structuration et une volonté claire de développement.

A ce jour, l' essentiel du développement de l' enseignement bilingue est fondé soit sur la création des écoles associatives par le réseau Diwan soit sur l' action d' associations de parents d' élèves de l' enseignement public Div Yezh ou privé Dihun. Leurs efforts méritent maintenant d' être relayés à un niveau plus institutionnel ce qui permettra à la fois d' avancer sereinement sur des bases saines et de dépasser les tensions illustrées par les nombreuses manifestations de ces dernières années.

Cependant, lorsque l' on voit le breton trouver peu à peu sa place dans l' environnement linguistique géré par les collectivités locales, on peut également trouver matière à espérer. Le monde de l' économie leur emboîte désormais le pas comme le prouve le succès de la campagne de l' Office « Ya d' ar Brezhoneg » paraphé par plus de 500 organismes de la société civile. Néanmoins les progrès sont encore timides et le bilinguisme, loin d' être systématique, est encore trop souvent le résultat de décisions au coup par coup ce qui entrave un véritable épanouissement de la langue.

Tous ces points positifs rencontrent l' assentiment de la population. Les enquêtes d' opinion font apparaître que 90% des Bretons souhaitent que le breton se conserve, ce qui représente un changement d' état d' esprit très net de leur part par rapport aux décennies passées. Les deux enquêtes réalisées par l' Observatoire de l' Office de la Langue Bretonne auprès des 1 500 communes de Bretagne en 1999 et en 2003 montrent également que 88 % des élus ayant répondu estiment que le breton "est une marque d' identité valorisante pour tous les Bretons, même s' ils ne parlent pas la langue". De même, ils sont 83 % à dire que le breton est "une marque d' identité valorisante pour l' ensemble de la Bretagne". Tout ceci montre clairement que les Bretons sont d' accord pour que soient mises en place des politiques linguistiques volontaristes bilingues en Bretagne.

Le bilan de la situation de la langue bretonne est donc contrasté. L' inquiétude et l' espoir traversent chacune des réflexions sur l' avenir de l' unique langue celtique du continent européen. Il est clair que seul un plan pluriannuel pourra à la fois améliorer l' état de la langue bretonne et répondre à la demande qui s' exprime dans la société.

POURQUOI UN PLAN ?

La situation actuelle de la langue bretonne requiert la mise en place d'une **politique linguistique**, c'est à dire une politique publique en faveur de la langue.

Une politique linguistique, comme toute politique publique, se doit d'être efficace. Cela suppose que des objectifs aient été clairement définis domaine par domaine et que les efforts entrepris, les compétences, le temps et les crédits nécessaires soient planifiés en vue d'une utilisation optimale. Il importe également de pouvoir évaluer régulièrement ce qui est réalisé. C'est seulement ainsi que l'on peut savoir si les actions sont efficaces ou non, s'il faut éventuellement changer de route afin d'épargner du temps et de l'argent.

En Bretagne de nombreuses actions ont déjà été entreprises. L'Etat, la Région, les Départements et les autres collectivités apportent leur aide à des efforts très divers visant à revitaliser la langue bretonne. La convention additionnelle au contrat de plan sur le bilinguisme français-breton dresse un panorama de toutes ces actions. Elles doivent aujourd'hui gagner en cohérence grâce notamment à une répartition claire des tâches entre les différents niveaux pour atteindre des objectifs fixés de concert et aux résultats évaluables.

Cet important effort de réflexion et de planification d'une politique linguistique a été déjà réalisé dans les pays et les régions qui ont mis un terme à la décline de leurs locuteurs : Québec, pays de Galles, Frise, Pays Basque, Catalogne... Pour prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde de la langue bretonne, il faut donc s'engager dans cette voie qui va plus loin que le simple financement des associations culturelles et linguistiques.

Ce travail peut s'appuyer sur les conclusions du rapport de l'Observatoire de la Langue Bretonne "Un avenir pour la langue bretonne ?"⁵. Ce rapport dresse pour la première fois un tableau précis de la situation générale du breton en 2002. Il présente aussi bien les points faibles que les progrès que connaît notre langue celtique. Il s'agit désormais de voir comment améliorer ces points faibles et comment aller plus vite et plus en profondeur dans les domaines où nous avons déjà avancé.

Le Plan général de développement de la langue bretonne « Brezhoneg 2015 » est donc la deuxième étape d'une démarche visant à rendre possible l'emploi naturel de la langue bretonne dans la société bretonne.

⁵ Plus détaillé

ELABORATION DU PLAN

S'enrichir de l'expérience spécifique de chacun :

Ce plan a pour but d' être accueilli et assumé par le plus grand nombre. Pour ce faire, l'Office de la Langue Bretonne a consulté de nombreux acteurs et responsables de terrain qui nous ont conseillé sur de nombreux points et nous ont ainsi permis d'affiner certaines questions. Le principe et la trame de ce plan stratégique ont été adoptés par le Conseil d' Administration de l' Office de la Langue Bretonne et ont ensuite été validés par l'Assemblée Générale de l'Office de la Langue Bretonne à Landerneau le 7 juin 2003.

Un plan général jalonné d'étapes intermédiaires :

Partant de l' état actuel de la langue bretonne, et fixant les objectifs à 2015 dans tous les domaines, le plan trace les lignes directrices et procède par étapes. Il s' agit de tracer un sillon à partir de la situation de la langue telle qu'elle est et non de tirer des plans sur la comète. Une fois l'objectif défini, chaque année représente une étape : 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015. Si le but fixé pour tel ou tel point n' est pas atteint à chacune des étapes, cela signifiera que nous devons réexaminer l'objectif ou bien les moyens pour l'atteindre. Ce n'est qu'ainsi, en procédant pas à pas à partir d'objectifs réalistes mais volontaristes que la langue bretonne pourra assurer son avenir.

Des objectifs s'adaptant à la réalité du terrain :

L' Office de la Langue Bretonne exerce ses missions sur les 5 départements de la Bretagne historique. La réalité de la Bretagne étant diverse, on ne peut fixer les mêmes buts pour le pays de Morlaix que pour celui de Vitré par exemple. Il importe de prendre en compte l'état de développement de la langue bretonne dans les différents territoires. A cet égard, l'échelle du pays paraît être un niveau de planification adapté. C'est pourquoi ont été dressés, en annexe du Plan général « Brezhoneg 2015 », un diagnostic et des propositions d'objectifs pour chaque pays et reprenant les domaines du plan.

Grâce au travail de fond de l' Observatoire de la Langue Bretonne, nous pouvons dorénavant pour chaque pays, partir de sa réalité linguistique et lui fixer des buts propres : combien d' enfants scolarisés dans les filières bilingues dans le pays de Guingamp en 2003 ? Quel objectif d' ici à 2005, 2007 ? Quelles émissions en breton peut-on entendre dans le pays de Rennes ? Quel objectif peut-on se fixer à l' horizon 2006 ? Comment faire progresser le bilinguisme routier du pays de Pontivy ? Il s' agit donc de progresser partout mais selon des vitesses différentes au plus près des réalités locales.

Il convient également de prendre en compte le potentiel énorme que représentent les Bretons résidant hors de Bretagne, en région parisienne notamment. Il y a là un important vivier de locuteurs « passifs » et de nouveaux locuteurs potentiels.

PROCESSUS D'ELABORATION

- **8 février 2003 à Ploemeur**

Décision du C.A. de l' Office de travailler sur un plan de développement de la langue bretonne : d' une part un plan général et d' autre part des plans par pays (29 pays pour les 5 départements).

- **12 avril 2003 à Ploemeur**

Après-midi de travail du Conseil d' administration sur le plan. Validation de l'arame du plan.

- **14 mai 2003**

Point sur l' état d' avancement des travaux par le Bureau de l' Office.

- **7 juin 2003 à Landerneau**

Assemblée générale de l' Office de la Langue Bretonne : 3 groupes de travail correspondant au trois objectifs définis :

- ↳ stabiliser le nombre de brittophones
- ↳ ouvrir de nouveaux terrains à langue
- ↳ améliorer la qualité de la langue

Adoption par l' assemblée générale du plan et mission confiée au C.A. de mener le travail à bien.

Prise en compte des travaux des membres de l' Office.

- **13 septembre 2003 à Ploemeur**

Point sur l' état des travaux par le Conseil d' administration de l' Office.

- **2 octobre 2003 à Pontivy**

Présentation du plan à la Commission Culture du Conseil régional de Bretagne.

- **Novembre 2003**

Envoi du plan pour avis au Conseil Scientifique de l' Office de la Langue Bretonne où siègent notamment l' Université de Bretagne Occidentale, le CRBC, l' Université de Rennes II, le Centre de Recherche sur la Bretagne et les Pays Celtiques de Rennes II, l' IUFM, T.E.S.

Envoi du plan pour avis aux associations suivantes : Conseil Culturel de Bretagne, Institut Culturel de Bretagne, Dihun, Div Yezh, Diwan, UGB (union des enseignants de breton), DAO (Deskiñ d' an Oadourien), Stumdi, Dastum, Dizale, CORLAB, Radio Kerne, Arvorig FM, Radio Bro-Gwened, Radio Kreiz Breizh...

Prise en compte des apports des associations.

- **4 novembre à Quimper**

Réunion de présentation du plan à Ti ar Vro Kemper (entente de pays des associations du pays de Quimper). Travail sur le plan pour le pays de Cornouaille (environ 20 participants).

- **15 novembre 2003 à Carhaix**

Journée de travail du Conseil d' Administration sur le plan.

- **22 novembre 2003**

à Lesneven : Réunion de présentation du plan à Ti ar Vro Bro Leon (entente de pays des associations du pays de Lesneven). Travail sur le plan pour le pays de Brest (environ une trentaine de participants, réunion tenue en langue bretonne).

à Brest : Réunion de présentation du plan à Sked (entente de pays, pays de Brest). Travail sur le plan pour le pays de Brest.(environ 25 participants).

- **25 novembre 2003 à Rennes**

Présentation du plan pour le pays de Rennes au groupe de travail "Les langues dans la ville" du Conseil consultatif à l' identité bretonne.

- **6 décembre 2003 à Pontivy**

Présentation du plan au conseil d' administration du Conseil Culturel de Bretagne.

- **10 décembre 2003**

Présentation à la presse au Conseil régional de Bretagne.

- **Décembre 2003-début 2004**

Poursuite des réunions par pays pour présenter et expliquer le plan.

3 OBJECTIFS 52 ACTIONS

Le but principal de ce plan général est de garantir le développement du breton.

Cela passe par trois objectifs principaux :

- **1^{ER} OBJECTIF : STABILISER LE NOMBRE DE BRITTOPHONES D' ICI A 2015**
- **2^{EME} OBJECTIF : OUVRIR DE NOUVEAUX TERRAINS D' EXPRESSION A LA LANGUE BRETONNE**
- **3^{EME} OBJECTIF : AMELIORER LA QUALITE DU BRETON EN USAGE**

Ces trois objectifs sont étroitement liés. La possibilité de vivre en breton en dehors des salles de cours facilitera l'ouverture de nouveaux lieux d'enseignement. L'augmentation du pourcentage d'enfants scolarisés dans les écoles bilingues conduira inévitablement à ouvrir de nouveaux terrains d'expression à la langue. Plus l'occasion sera donnée d'entendre et d'utiliser la langue meilleur sera le niveau général de la langue employée. Séparer ces trois objectifs reviendrait à se priver des moyens d' atteindre le but principal de ce plan.

Pour chacun de ces trois objectifs nous développerons plusieurs actions et définirons clairement le rôle de chaque partenaire à impliquer pour les atteindre.

1^{er} OBJECTIF :

STABILISER LE NOMBRE DE BRITTOPHONES D'ICI A 2015

Certaines personnes s'étonneront peut-être de voir que l'Office de la Langue Bretonne ne pose pas comme premier objectif la croissance du nombre de locuteurs. Peut-être nous accusera-t-on d'être trop timides et de ne pas voir les choses en grand. Peut-être. Néanmoins comme nous l'avons précisé dans notre introduction, le but de ce plan n'est pas d'étaler une série de souhaits au demeurant bien sympathiques mais malheureusement irréalisables pour la période envisagée. Bien au contraire, il s'agit ici de regarder notre réalité en face, d'en tirer les conséquences et de bâtir pas à pas le redressement de la langue.

Nous pensons donc que si, d'ici 2015, la Bretagne réussit à enrayer la chute des locuteurs, elle aura accompli un effort très important et achevé la première étape qui pourra permettre d'entrevoir la survie du breton en tant que langue de communication.

C'est dans cette perspective que nous recommandons un certain nombre de dispositions ayant fait leurs preuves dans diverses régions ou pays européens et qui peuvent facilement être mises en place en Bretagne aujourd'hui en accord avec la législation actuelle. Ces dispositions concernent :

1. L'enseignement scolaire
2. L'alphabétisation et la formation de nouveaux locuteurs adultes
3. La transmission familiale

Dans tous ces domaines, de nombreuses actions concrètes peuvent être menées et ceci avec des résultats probants.

1-a. Connaître l'évolution du nombre de locuteurs

γ 1^{ère} action : Utiliser le nouveau mode de recensement de la population pour mesurer le nombre de brittophones

Depuis janvier 2004 une nouvelle méthode de recensement a été mise en œuvre. Le recensement n'est plus exhaustif et organisé tous les 9 ans mais se fait sous la forme d'enquêtes annuelles sur un échantillon de la population.

Les communes de moins de 10 000 habitants seront toujours recensées tous les 5 ans de façon exhaustive. Les communes de 10 000 habitants et plus réaliseront tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de 8 % de la population. L'I.N.S.E.E. organise et contrôle la collecte des informations tandis que la commune prépare et réalise l'enquête.

L'occasion est donnée d'introduire une question sur la connaissance et une question sur la pratique de la langue bretonne. Il est primordial de la saisir car la connaissance de ces données constitue la base même de toute politique linguistique.

Maîtrise d'ouvrage :

- Etat
- Communes

Maître d'œuvre :

- I.N.S.E.E.

Autres partenaires :

- O.L.B.

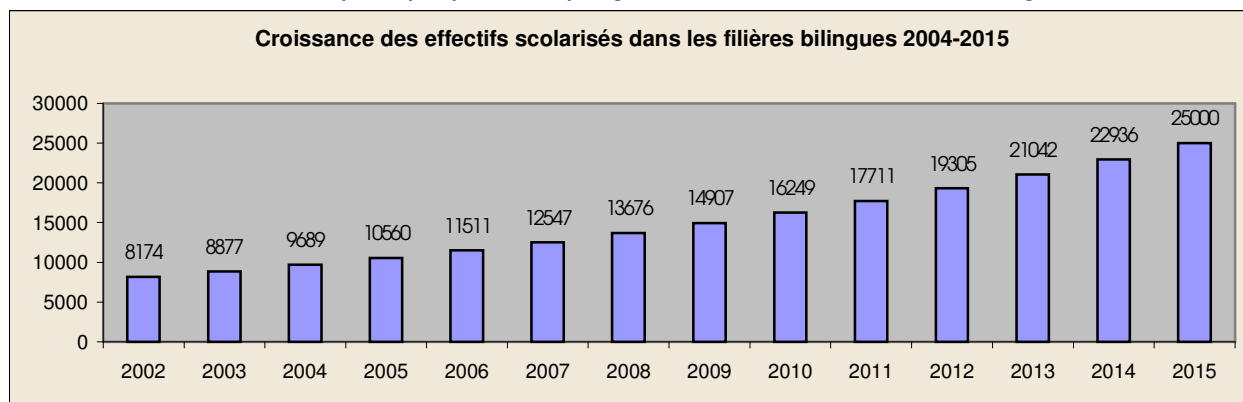
1-b. L'enseignement scolaire

γ 2^{nde} action : Porter le nombre d' enfants scolarisés dans les établissements bilingues de 8.877 à 25.000 d'ici à 2015

Les recherches et les analyses menées par l'Office de la Langue Bretonne sur le nombre de locuteurs lui permettent de porter un regard réaliste sur cet aspect et d'en tirer les conséquences.

Pour pouvoir assurer l' avenir de la langue bretonne en gardant des objectifs réalisables, nous devons nous fixer comme but le chiffre de 25.000 enfants scolarisés d' ici à 2015 dans trois filières bilingues. Cette augmentation équivaut à une multiplication par environ 3 des effectifs actuels. Au terme de la période 2004-2015, ces 25.000 enfants ne seront pas tous bilingues mais nous serons sur la voie de compenser la perte de locuteurs due au décès de 10 à 15.000 brittophones par an.

Dans ce cadre, on peut proposer la progression suivante des effectifs globaux :



Année	02-03*	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16
Nb d' enfant scolarisés	8174	8877	9689	10561	11511	12547	13676	14907	16249	17711	19305	21042	22936	25000
Taux de croissance (en %)	10,90	8,6	9,15	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Nb de postes nécessaires			54	58	63	69	75	82	90	97	106	116	126	138

*Les années 2002-2003 et 2003-2004 sont indiquées pour mémoire

On estime à plus de 1000 le nombre de postes sup. nécessaires pour la période 2004-2015 soit une centaine par an.

Comme on le voit, le grand défi des années à venir se situe au niveau de la formation d'enseignants en nombre suffisant tout en veillant également à la qualité. Toutes les pistes doivent être exploitées. Rappelons que l' actuelle convention additionnelle au contrat de plan Etat-Région prévoit la formation de 50 professeurs des écoles par an et que pour 2002-2003, première année d' application de la convention, seuls 20 élèves stagiaires ont été admis à l' IUFM de Saint-Brieuc. En 2004, 13 professeurs des écoles sortiront du CFP. On voit bien là le besoin de planifier en fonction d'objectifs concrets ainsi que l'impérieuse nécessité d'un suivi et d'une évaluation continue des conventions.

Maître d'ouvrage :

- Etat (Ministère de l'éducation)

Maîtrise d'œuvre :

- Rectorats : Assurer le recrutement des enseignants suivant les objectifs de progression. Engagement de l'institution dans une politique de développement en lien avec les collectivités concernées
- I.U.F.M., C.F.E.B., KELENN : assurer la formation des enseignants
- Conseils Académiques des Langues Régionales : Lieu de coordination et de planification (carte scolaire...)

Autres partenaires :

- Associations de promotion du bilinguisme scolaire (Div Yezh, Dihun), réseau d'écoles Diwan, U.G.B. Union des enseignants de breton : Assurer le suivi de la progression des effectifs et association à la définition de la carte scolaire
- Centres d'Information et d'Orientation : Assurer l'information du public et la diffusion des documents de promotion des carrières d'enseignants bilingues et des autres carrières
- O.L.B. : Suivre de la progression des effectifs par étapes grâce à son Observatoire

Présence grâce à son Agence de Développement dans les salons de lycéens et d'étudiants pour présenter les carrières d'enseignants bilingues

γ 3^{ème} action : Informer efficacement et sensibiliser les familles au bilinguisme

Trop peu de parents connaissent véritablement aujourd'hui l'existence des filières bilingues, leur pédagogie spécifique et moderne ainsi que les bienfaits du bilinguisme précoce sur le développement psychique des enfants.

Il importe d'informer régulièrement les familles par tous les moyens disponibles : plaquettes, campagnes de sensibilisation (PQR, Radio, Télévision).

Maîtrise d'ouvrage :

- Etat (Ministère de l'éducation)
- Conseil régional
- Conseils généraux

Maîtrise d'œuvre :

- Rectorats : Lieu de coordination pour établir les documents et financer leur diffusion
- Conseils Académiques des Langues Régionales : Lieu de coordination pour établir ces documents et financer leur diffusion
- Associations de promotion du bilinguisme scolaire (Div Yezh, Dihun), réseau d'écoles Diwan, U.G.B. Union des enseignants de breton : Association étroite à l'élaboration de ces documents

γ 4^{ème} action : Recenser véritablement la demande en enseignement bilingue

Après s'être donné les moyens de répondre à la demande et avoir informé les familles, il conviendra de mesurer précisément la demande en enseignement bilingue dans toutes les écoles (bilingues et monolingues).

Cette enquête pourra être menée dans le cadre d'une collaboration entre les Inspections Académiques, l'INSEE et les associations de promotion du bilinguisme scolaire.

Cette enquête sera effectuée à la fin du premier semestre 2004 et permettra d'alimenter les travaux des Conseils Académiques des Langues Régionales (dont l'un des groupes de travail a pour mission de dessiner une carte scolaire de l'enseignement bilingue). Ainsi le choix des sites à développer pourra se faire en fonction d'une demande avérée sur le terrain.

Ce recensement sera effectué régulièrement.

Maître d'ouvrage :

- Etat (Ministère de l'éducation)

Maître d'œuvre :

- Inspections Académiques
- Div Yezh, Dihun, Diwan

Autres partenaires :

- I.N.S.E.E. : Aide technique à l'élaboration de la démarche
- Associations de promotion du bilinguisme scolaire

γ 5^{ème} action : Aider financièrement les communes à se doter d'un site scolaire bilingue

Les communes ont un rôle majeur dans la constitution d'un réseau d'écoles bilingues bien réparties afin de donner le choix aux parents d'opter pour une scolarité bilingue pour leurs enfants.

Certes, ce ne sont pas elles qui décident de la création d'un site ou d'une classe bilingue. Le rôle d'autres acteurs (notamment les Inspections Académiques) est primordial mais sans le soutien de la commune pour l'accueil d'un site bilingue, le projet n'a aucune chance d'aboutir. Un des éléments phares dans l'avis d'un conseil municipal est la question du financement. Si le financement est neutre (au sens où il n'y a pas de surcoût par rapport à une classe monolingue), les oppositions éventuelles s'effacent plus facilement au dire des élus ayant participé aux groupes de travail organisés par l'Office (Pontivy les 28 février et 21 juin 2003).

En ce sens, il est important que les départements jouent un rôle-compensateur à l'instar de ce qu'a initié le Conseil Général du Finistère

Maîtrise d'ouvrage :

- Conseils généraux : Subventions d'équipement pour les communes se dotant d'un site bilingue

Autres partenaires :

- O.L.B. : Par l'intermédiaire de son Agence de Développement, ingénierie linguistique auprès des communes

γ 6^{ème} action : Enseignement de la langue bretonne dans l'enseignement secondaire

L'enseignement de la langue bretonne comme deuxième ou troisième langue dans l'enseignement secondaire reste un moyen d'accès à la langue très important pour les élèves qui n'ont pas eu cette chance plus tôt dans leur scolarité.

Une attention particulière doit donc être portée pour rendre ces enseignements attractifs. L'offre doit être maintenue, développée à la hauteur des textes réglementaires (ce qui n'est pas toujours le cas) et portée à la connaissance de tous les élèves et parents d'élèves.

Maître d'ouvrage :

- Etat (Ministère de l'Education)

Maître d'œuvre :

- Rectorats

γ 7^{ème} action : Renforcement du soutien à la production de matériel pédagogique

La production et la diffusion du matériel pédagogique en langue bretonne constituent un des points clés du développement de l'enseignement en langue bretonne.

Un travail important a déjà été réalisé par TES (Ti-embann ar Skolioù Brezhonek), branche du CRDP. Il convient d'accroître la production de matériel pédagogique réalisé par cet organisme.

Maîtrise d'ouvrage :

- Etat : Création d'un poste supplémentaire et titularisation des personnels existants sur des postes ITARF
- Conseil régional : Abondement annuel supplémentaire à TES à hauteur de 100.000 €

Maître d'œuvre :

- T.E.S. : Production de nouveaux matériels pédagogiques notamment à destination des établissements d'enseignement technique

Autre partenaire :

- O.L.B. : Planification des besoins terminologiques
Animation des groupes de travail associant prioritairement les enseignants
Réalisation des glossaires
Conventionnement avec TES

1-c. Les adultes et la langue bretonne

En 2003, environ 8 000 adultes fréquentent les cours du soir, les stages ou les cours par correspondance dans les 5 départements bretons.

Développer l'enseignement aux adultes est indispensable :

- pour donner un coup d'arrêt à la baisse du nombre de brittophones hors population scolaire
- à l'accompagnement de l'apprentissage du breton par les enfants
- au développement à court terme de l'utilisation de la langue bretonne dans la vie quotidienne
- pour renouer, à terme, avec la transmission familiale de la langue

γ 8^{ème} action : Faciliter l'accès aux cours du soir pour adultes

A l'instar du «chèque-revue» mis en place par le Conseil Général du Finistère, les collectivités locales pourraient s'associer pour prendre en charge une partie du prix de l'inscription en première année des cours de breton pour adultes.

A titre d'exemple, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques prend en charge les 90 premières heures d'enseignement de basque aux adultes.

L'accès aux cours suppose aussi leur promotion par voie de campagnes d'affichages. Aujourd'hui, l'Office mène une campagne annuelle "Deskomp Brezhoneg / Apprenons le Breton" en liaison avec DAO. D'autres formes de promotion seront étudiées (spot radio, spot télé qui pourrait également être diffusés dans les cinémas).

Maîtrise d'ouvrage :

- Conseil régional
- Conseils généraux

Maître d'œuvre :

- Deskiñ d' An Oadourien (DAO)

Autres partenaires :

- Le service Observatoire de la Langue Bretonne peut suivre l' évolution statistique des effectifs adultes et évaluer l' efficacité de telles mesures
- Le service Agence de Développement serait en charge du développement des supports de communication
- Ensemble des structures d' enseignement du breton aux adultes

γ 9^{ème} action : Développer l'offre de stages de breton en fin de semaine

L'organisation de stages de breton en fin de semaine représente une charge de travail importante pour les enseignants et les structures : capacité à gérer un contenu d'enseignement sur une ou deux journées sur une base de 7 heures d'enseignement par jour, temps de préparation important à envisager, organisation matérielle, publicité et promotion...

La proposition sur cet aspect vise à :

- créer un service permettant à un enseignant d'être rémunéré pour proposer des stages en week-end aux structures
- développer des stages sur des thèmes particuliers (« initiation au breton » par exemple) qui pourraient « tourner » en Bretagne et être proposés aux structures
- lancer un appel d'offres en direction des structures organisatrices de stages pour les inciter à proposer un programme de stages en fin de semaine

Maîtrise d'ouvrage :

- Conseil régional
- Conseils généraux

Maître d'œuvre :

- DAO

Autres partenaires :

- Ensemble des structures d' enseignement aux adultes

γ 10^{ème} action : Mettre en place un plan de formation et de qualification des enseignants pour adultes

Au regard de l'enquête menée en 2003 par l'association DAO regroupant les structures d'enseignement aux adultes, enquête menée auprès de ses membres ainsi que des enseignants et élèves, il apparaît que :

- Les structures éprouvent des difficultés aujourd'hui à conserver leurs enseignants salariés du fait d'un manque de perspective professionnelle
- La professionnalisation de cette filière passera par un effort sur la qualification de ses intervenants
- La très grande majorité des enseignants (82%) sont demandeurs de journées de formation (matériel et techniques d'enseignement, pédagogie, aspects linguistiques...)

Le plan de formation et de qualification des enseignants intègrera les éléments suivants :

- L'évaluation des besoins en enseignants salariés,
- L'organisation et la proposition de journées d' échanges et de formation en collaboration avec les structures locales,
- L'édition d'un calendrier de formations sur l'année,
- La mise en place d'un système d' évaluation des enseignants (compétences en langue, en pédagogie),
- La validation du parcours par la création d'un diplôme spécifique
- Le développement de rencontres avec des enseignants intervenant sur d' autres langues, avec les enseignants de breton en milieu scolaire,
- L'amélioration des liens et contacts entre enseignants (forum, journal...)

Maîtrise d'ouvrage :

- Conseil régional
- Conseils généraux

Maître d'œuvre :

- DAO

Autres partenaires :

- Ensemble des structures d' enseignement aux adultes

γ 11^{ème} action : Mise en place d'un cursus et d'un système de validation de l' apprentissage pour adultes

Etablissement d'un véritable cursus pour le breton reposant sur les standards européens.

Mise en place d' un diplôme délivré aux adultes ayant appris le breton leur permettant de valoriser leurs acquis au plan personnel et professionnel.

Maître d'ouvrage :

- Conseil régional

Maître d'œuvre :

- DAO

Autres partenaires :

- O.L.B. : Participation au sein de DAO au travail d' élaboration d' un "Livret de l' apprenant" s' appuyant sur le

Portfolio Européen et sur le cadre "Commun de Références pour les Langues" du Conseil de l' Europe

Participation à l' édition et à la diffusion de ce livret remis gratuitement à tout apprenant

- Ensemble des structures d' enseignement aux adultes

γ 12^{ème} action : Mieux financer la formation professionnelle en breton

L' exemple des régions linguistiques qui sont sur la pente ascendante (pays de Galles, Pays Basque, Catalogne...) met clairement en lumière l' importance de la formation professionnelle. Son efficacité est beaucoup plus grande car elle permet notamment à des salariés d' être bilingues en quelques mois de formation alors qu' il leur faudrait plusieurs années de cours du soir (à raison d' un cours par semaine) pour atteindre un niveau comparable.

Les Conseils régionaux sont déjà pour partie en charge de la formation professionnelle. La décentralisation sera l' occasion de faire du Conseil Régional de Bretagne le chef de file en la matière. A partir de cela, il sera possible :

◇ D'augmenter la part des crédits dévolus à la formation professionnelle en breton afin de permettre à de nouveaux bénéficiaires de s' engager dans cette voie

◇ D'aider au renforcement des centres de formation

Maître d'ouvrage :

- Conseil régional

Maîtrise d'œuvre :

- O.L.B. : Pilotage d' un groupe de travail composé des organismes partenaires

Autres partenaires :

- Services de l'A.N.P.E.
- Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- Deskiñ d'an Oadourien
- Ensemble des structures d' enseignement aux adultes

1-d. Alphabétisation et approfondissement

γ 13^{ème} action : Permettre l' alphabétisation des brittophones de naissance

La grande majorité des brittophones de naissance est analphabète dans sa langue maternelle. Certains fréquentent les structures d' enseignement pour adultes mais celles-ci ont pour leur part un public de francophones de naissance venus pour acquérir le breton comme deuxième langue : leurs attentes ne sont pas les mêmes mais ces deux publics peuvent s' enrichir. Il convient de travailler sur du matériel pédagogique permettant d' associer ces deux catégories d' apprenants, ainsi que de produire du matériel pédagogique spécifique aux brittophones de naissance.

Maîtrise d'ouvrage :

- Conseil régional
- Conseils généraux

Maître d'œuvre :

- DAO

Autres partenaires :

- Ensemble des structures d'enseignement aux adultes

1-e. La transmission du breton dans les familles

Elément primordial pour l'avenir de la langue bretonne, la transmission familiale du breton est aujourd'hui très faible. L'école ne suffisant pas à elle seule, la nécessité de disposer d'un service dédié à la petite enfance apparaît clairement. De nombreux champs restent à investir.

γ 14^{ème} action : Mise en place de crèches en langue bretonne

Cette mise en place est nécessaire afin de placer le breton comme langue naturelle de l'enfant dès son plus jeune âge. Aujourd'hui, il n'existe en Bretagne que deux crèches où le breton est présent (Gouesnou, Landerneau). Cette offre devrait être généralisée.

Maîtrise d'ouvrage :

- Conseil régional
- Conseils généraux
- Services Protection Maternelle et Infantile des Conseils Généraux

Maître d'œuvre :

- Communautés de communes / Communes

Autres partenaires :

- Associations locales
- Diwan
- O.L.B. : Elaboration d'une plaquette de promotion du bilinguisme dans les crèches qui serait distribuée dans les maternités

γ 15^{ème} action : Aider les couples qui décident d'élever leurs enfants en breton

Souvent, le vocabulaire spécifique aux relations avec les jeunes enfants n'a pas été transmis aux jeunes couples ou bien ils n'ont pas eu l'occasion de l'apprendre lors des cours pour adultes. Il existe de nombreux travaux et recueils sur le sujet mais il manque à tous ces documents une large diffusion.

Maîtrise d'ouvrage :

- Conseil régional
- Conseils généraux

Maîtrise d'œuvre :

- O.L.B. : Appui-conseil et sensibilisation des apprenants et des jeunes adultes
L'Office, par l'intermédiaire de son centre de terminologie TermBret, pourrait jouer le rôle de coordonnateur et de diffuseur de ce vocabulaire spécifique. Ce serait un signe fort de la relance de la transmission familiale du breton
- Ensemble des structures d'enseignement du breton pour adultes : organisation de stages thématiques pour permettre l'appropriation de ce vocabulaire spécifique

Autre partenaire :

- DAO

γ 16^{ème} action : Développer l'accès de la diaspora à la langue bretonne

Les Bretons sont partout dans le monde. Ils restent souvent très attachés à leur région d'origine. Il est important pour l'avenir de la langue d'internationaliser sa présence et de la mettre en contact avec un maximum d'autres langues. L'apprentissage de la langue peut-être un moyen de revenir en Bretagne pour de nombreux Bretons. La diaspora bretonne a donc un rôle non négligeable à jouer dans la revitalisation de la langue.

L'utilisation des nouvelles technologies permet d'offrir un apprentissage efficace de la langue bretonne en tout point de la planète grâce au *e-learning* ou apprentissage par Internet. Il convient donc d'offrir cette possibilité dans les plus brefs délais.

Maîtrise d'ouvrage :

- Etat
- Conseil régional
- Conseils généraux

Maîtrise d'œuvre :

- D.A.O.
- Structures d'enseignement

Autres partenaires :

- Stur
- O.L.B.

γ 17^{ème} action : Favoriser l'accès des nouveaux résidents en Bretagne à la langue bretonne

Toute personne résidant en Bretagne doit pouvoir avoir accès à la langue bretonne, qu'elle soit bretonne d'origine ou non. L'apprentissage de la langue bretonne est un moyen d'intégration à la population de la région.

Il convient d'engager une réflexion débouchant rapidement sur des actions concrètes en direction des nouveaux publics.

La première d'entre elles doit consister en la rédaction d'un matériel didactique de sensibilisation à la langue et d'apprentissage adapté. Les publics anglophones, arabophones et berbérophones sont parmi les premiers concernés.

Maîtrise d'ouvrage :

- Etat
- Conseil régional
- Conseils généraux
- Villes

Maîtrise d'œuvre :

- D.A.O.
- O.L.B.

γ 18^{ème} action : Susciter le développement d'études sociolinguistiques sur le bilinguisme breton-français

Les études de type sociolinguistique sont rares en Bretagne. Elles sont pourtant absolument essentielles pour appréhender la réalité de manière objective. Il convient donc de susciter le développement de ces études au niveau universitaire.

Maîtrise d'ouvrage :

- Universités de Bretagne

2nd OBJECTIF :

OUVRIR DE NOUVEAUX TERRAINS D'EXPRESSION A LA LANGUE BRETONNE

Aujourd'hui, la langue bretonne est particulièrement utilisée par deux publics :

- les anciens, les plus nombreux, ils communiquent habituellement et traditionnellement en breton mais presque exclusivement dans le domaine privé, amical, convivial.
- Les enfants, les jeunes (l'avenir...) parlent breton particulièrement à l'école, dans les classes bilingues des trois filières Dihun, Div Yezh, Diwan.

Nous savons par tous les travaux qui ont été menés en Europe et en Amérique que pour qu'une langue vive, se développe, son usage ne peut se réduire à l'école, à la sphère privée. Il est vital de sortir la langue de l'école. La langue bretonne doit donc se repositionner sur des terrains où elle a reculé et se positionner sur des terrains où elle est quasiment absente.

Le breton doit pouvoir être utilisé dans les domaines les plus divers. Les enfants devraient pouvoir faire du sport, de la musique en breton. Les collectivités devraient veiller à développer leur offre de services. Chaque enfant devra pouvoir lire des romans, des bandes dessinées, regarder des dessins animés, des films, naviguer sur Internet... en breton. Il devrait pouvoir entendre des adultes parler breton à la mairie, sur les lieux de travail de ses parents... Il devrait pouvoir lire du breton sur les panneaux indicateurs, les publicités, les enseignes commerciales, bref la langue bretonne devrait être partie intégrante de son environnement.

Il est donc souhaitable que le breton soit présent dans tous les champs de l'activité humaine, les sports, les arts, la culture, bien sûr mais aussi le monde du travail, le monde économique, les services publics, les collectivités territoriales, les médias, l'édition, la religion, les nouvelles technologies...

Alors oui, n'ayant plus la sensation de parler une langue marginalisée, mais une langue comme une autre, l'enfant, comme l'adulte, se sentira à son aise pour utiliser naturellement la langue bretonne dans sa vie quotidienne. Ceci nécessite de prendre un certain nombre de dispositions que nous allons examiner ci-après.

γ 19^{ème} action : Conforter la professionnalisation des acteurs œuvrant au développement de l'utilisation de la langue

Etudier et mettre en œuvre un dispositif permettant de rendre pérennes les emplois apportant de nouveaux services en langue bretonne.

Un effort très important a été fait au cours de ces dernières années pour améliorer la qualité des services rendus autour de la langue bretonne (enseignement, édition...). L'extinction progressive des emplois dits « emplois-jeunes » pose un problème aigu à de nombreuses structures et la menace d'une régression est sérieuse. La situation spécifique de grande fragilité des emplois dédiés à la langue bretonne doit conduire à la recherche des solutions adaptées.

Collectivités concernées :

- Etat
- Conseil régional
- Conseils généraux
- Villes

2-a. Collectivités territoriales et pouvoirs publics

A côté du français, langue officielle de la République, le breton peut toujours être utilisé dans la vie publique. Les collectivités locales peuvent donc aller de l' avant.

La journée organisée à Pontivy par l' Office de la Langue Bretonne avec les élus de Bretagne le 21 juin 2003 a amené des premières propositions à ce sujet.

γ 20^{ème} action : Promouvoir l'accord Ya d'ar Brezhoneg au niveau des communes

Les communes, maillon essentiel de la vie publique ont un rôle moteur à jouer dans le processus de réappropriation du breton. Elles sont des collectivités proches des citoyens et de leur vie quotidienne. Une grande partie des bâtiments publics, de nombreuses démarches administratives et de nombreux services dépendent d'elles.

En respectant le cadre juridique actuel, les élus de Bretagne peuvent agir pour sauvegarder la langue bretonne et l'intégrer dans la vie normale de la société : participer au programme de certification des communes « Ya d'ar Brezhoneg » sera un pas décisif dans cette direction.

Le processus de certification proposé par l'O.L.B. permettra aux communes de choisir puis d'acquérir un label selon le degré d'implication souhaité et la nature des réalisations choisies.

L'O.L.B. apportera son soutien pour la réalisation des modalités choisies par les communes. Un ouvrage en préparation « Le bilinguisme dans votre commune » apporte un grand nombre de réponses aux questions pratiques que peuvent se poser les élus. Un contrôle des réalisations sera effectué afin d'assurer la crédibilité de la certification.

Maîtrise d'ouvrage :

- Conseil régional
- Conseils généraux

Maître d'œuvre :

- O.L.B.

Autres partenaires :

- Union des Maires de France
- Union des Maires de chaque département

γ 21^{ème} action : Favoriser la connaissance et l' utilisation du breton dans les services publics, notamment dans le cadre de la formation continue, sur la base du volontariat

La présence de la langue bretonne dans la sphère publique doit aller au-delà du symbole. L' offre de services bilingues dans les services publics doit être considérée comme une amélioration du service rendu.

Là où cela est possible, il faut faire savoir au public qu' il est susceptible de bénéficier d' un service supplémentaire : un accueil en langue bretonne. L' accès à la langue bretonne, ou à un perfectionnement, sera facilité pour le personnel volontaire dans le cadre de la formation continue. Le bilinguisme doit être introduit progressivement sur tous les supports destinés au public.

Maîtrise d'ouvrage :

- Collectivités locales

Maître d'œuvre :

- O.L.B. : Ingénierie linguistique
- Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- Collectivités locales

γ 22^{ème} action : Sauvegarde du patrimoine toponymique breton

Le sauvetage des toponymes bretons est possible, mais implique l'accélération du travail suivant une méthodologie établie par l'OLB : collecte sur le terrain, recueil des formes anciennes attestées, normalisation, entrée des données sur la base des toponymes bretons.

Maîtrise d'ouvrage :

- Etat
- Conseil régional
- Conseils généraux
- Communes

Maître d'œuvre :

- O.L.B. : Collectage grâce au renforcement du Service Patrimoine Linguistique, enregistrement sur la base de données

Autres partenaires :

- I.G.N.
- Cadastre
- Associations locales

γ 23^{ème} action : Etablir et mettre en application rapide un plan de jalonnement bilingue incluant les routes nationales

Depuis le milieu des années 80, une signalisation bilingue est apparue en Bretagne au niveau communal et départemental (Côtes-d'Armor et Finistère). Il est temps aujourd'hui de tirer les leçons de tout ce qui a pu se faire jusqu'ici et d'aller vers une mise en cohérence du jalonnement routier breton. Les collectivités qui ne se sont pas encore engagées dans l'installation progressive d'un jalonnement bilingue seront incitées à le faire au fur et à mesure du renouvellement normal des panneaux et celles qui l'ont entamé doivent être confortées.

Les routes nationales seront intégrées au plan de jalonnement bilingue. A l'instar d'autres régions françaises, un jalonnement bilingue sur les RN devient une simple question de cohérence avec le développement du bilinguisme sur les routes départementales et au niveau communal. Le paysage linguistique est un des éléments clé d'une politique d'aménagement linguistique. Les routes nationales sont les routes les plus utilisées, il est donc normal qu'elles deviennent bilingues en priorité.

D'ici 2010 atteindre la bilinguisation totale des axes départementaux et nationaux en Bretagne occidentale. Dans la partie Est prenant en compte la mutation sociolinguistique du 21^{ème} siècle : bilinguisation des axes principaux (RN, principaux axes départementaux).

Maîtrise d'ouvrage :

- Etat
- Conseil généraux

Maîtrise d'œuvre :

- Directions Départementales de l'Équipement
- O.L.B. : recherches toponymiques et terminologiques, traduction, suivi des dossiers incluant la relecture des gabarits

2-b. Médias

Les différents médias sont liés. Il convient donc de n'en délaissier aucun en mettant même l'accent sur les médias les plus accessibles et les moins coûteux (presse, radio). Une presse riche et variée, un service radiophonique de qualité et touchant à toutes les préoccupations actuelles sont des bases indispensables pour progresser dans le domaine télévisuel.

2-b.1. Presse

γ 24^{ème} action : Création d' un fonds de soutien au renforcement et à la diversification de la presse en langue bretonne

La presse en langue bretonne n'offre pas un choix suffisant ni une périodicité adéquate susceptible de répondre aux besoins des nouveaux publics brittophones. Il convient donc d'apporter un soutien financier aux initiatives répondant aux besoins identifiés, en renforçant l'existant (Louarnig, Meuriad, Bremañ...). Les besoins les plus urgents portent sur la parution d'un hebdomadaire d'information générale, des magazines adaptés à tous les âges de développement des enfants, de la petite enfance aux jeunes adultes, la création d'un magazine consacré à la vie quotidienne. Il convient également d'apporter une attention particulière aux apprenants adultes et de faire en sorte qu'ils disposent de magazines adaptés à leur niveau de langue.

Maîtrise d'ouvrage :

- Etat
- Conseil régional

Maîtrise d'œuvre :

- Centre Régional du Livre en Bretagne
- Office de la Langue Bretonne

Coût estimé: 300.000 € / an

2-b.2. Radio

La radio a une place de choix dans le processus de revitalisation de la langue bretonne.

Lors du dernier sondage médiamétrie paru en novembre 2003, on apprend que 86 % des Français déclarent écouter leur poste radio tous les jours ou presque.

C'est un média populaire de choix dans la diffusion d'une langue, notamment dans son aspect social.

La modification du plan de fréquence vers 2006 / 2007 sera l'occasion de renforcer la couverture hertzienne des zones où évoluent les radios associatives de langue bretonne, nouvelles ou à venir.

Celles-ci doivent pouvoir progresser grâce à leur démarche de collaboration entre elles tant sur l'aspect quantitatif, qualitatif que dans leur volonté de proposer à des créneaux horaires de grande écoute une programmation en langue bretonne.

Cette modification du plan de fréquence hertzien doit aussi être l'occasion de la mise en place d'une radio de langue bretonne de service public sur l'ensemble de la Bretagne.

Cela peut se faire à l'occasion d'une réorganisation du schéma des radios délocalisées de Radio France de concert avec d'autres langues régionales parlées sur le territoire français.

γ 25^{ème} action : Mise en place d'une radio publique en langue bretonne émettant en continu sur l'ensemble de la Bretagne

Maîtrise d'ouvrage :

- Etat
- Conseil régional
- Conseils généraux

Maître d'œuvre :

- Radio France : mise en place d'une radio de langue bretonne couvrant l'intégralité de la Bretagne d'ici 2008-2009

Coût : estimé à 2,5 millions d'euros.

γ 26^{ème} action : Renforcement des radios associatives produisant de façon conséquente en langue bretonne et incitation de celles-ci à collaborer entre elles

Maîtrise d'ouvrage : augmentation de l'aide aux radios associatives produisant et diffusant en langue bretonne

Incitation à la coopération entre elles

Offre d'une couverture hertzienne de qualité sur l'ensemble des zones où elles

évoluent

- Conseil régional
- Conseils généraux

Maîtrise d'œuvre : renforcement de la collaboration

amélioration de l'offre existante de diffusion tant sur le plan qualitatif que quantitatif

offre d'une couverture hertzienne de qualité sur l'ensemble des zones où elles évoluent

- Pôles ouest et est du réseau radio en langue bretonne (Arvorig FM, Radio Kerne, Radio Bro Gwened, Radio Kreiz Breizh)
- Les futurs projets de radios associatives

γ 27^{ème} action : Accord pour l'attribution de fréquences analogiques ou numériques pour l'établissement d'une radio de langue bretonne pour la Bretagne

Actuellement en sommeil, le numérique hertzien en matière de radio pourrait être promis à un bel avenir.

Un soutien politique du Conseil Régional s'avère nécessaire rapidement afin d'affirmer auprès du CSA la volonté d'une couverture hertzienne d'une radio de langue bretonne sur l'ensemble de la Bretagne.

2-b.3. Télévision

La langue bretonne doit pouvoir disposer d'émissions, et à terme d'une télévision, généralistes et plurielles : des programmes pour toute la famille, ouverts, qui intéressent tout le monde.

Ces productions télévisuelles doivent se fixer comme objectif stratégique les enfants, les jeunes et les personnes en apprentissage de la langue.

γ 28^{ème} action : Fonds d'aide à la création d'émissions en breton (création / doublage)

L'objectif est d'assurer la diffusion d'émissions en langue bretonne d'une grande diversité pour toucher l'ensemble des publics et en volume suffisant pour fidéliser les spectateurs (notamment les plus jeunes). Le recours massif au doublage est nécessaire actuellement pour obtenir un volume suffisant d'émissions en breton.

Maître d'ouvrage :

- Conseil régional

Maîtrise d'œuvre :

- Dizale
- Kalanna

Autres producteurs :

- F3 Ouest
- TV Breizh
- Chaînes locales

γ 29^{ème} action : Vers une télévision publique en langue bretonne

L'évolution des techniques rend de plus en plus accessible le projet d'une télévision publique de langue bretonne. La question doit donc être posée même si l'objectif peut paraître lointain.

Constitution d'un groupe de travail associant tous les partenaires.

2-b.4. Cinéma et production audiovisuelle

γ 30^{ème} action : Soutien à la production de films en langue bretonne et à la production audiovisuelle en général

En janvier 2004 un nouveau système d'aide à la production de longs métrages a été mis en place. Un euro de l'Etat vient s'ajouter à deux euros engagés par les régions, dans la limite d'un million d'euros par région.

La production de courts métrages en langue bretonne doit être encouragée comme un moyen privilégié de véhiculer une image vivante et créatrice de la langue.

Collectivités concernées :

- Etat
- Conseil régional

- Conseil généraux

-

Structures concernées :

- C.N.C.
- Kalanna
- Daoulagad Breizh
- A.P.A.B.

2-b.5. Nouvelles technologies de l' information et de la communication

γ 31^{ème} action : Soutien aux initiatives en langue bretonne sur les réseaux NTIC et à la traduction en breton de logiciels

Le développement de la présence de la langue bretonne sur les réseaux NTIC est un puissant levier pour assurer un avenir à la langue. Le secteur associatif n' est pas resté inactif dans ce domaine. L' Office de la Langue Bretonne a pour sa part déjà assuré la traduction en breton de nombreux sites et de logiciels. Cependant, il manque encore des logiciels de base en langue bretonne (traitement de texte notamment) et le potentiel de développement de la langue bretonne sur Internet est très important. Une mise en réseau de la ressource documentaire en langue bretonne est souhaitable au plus tôt.

La souplesse de l' outil informatique permet de raisonner non plus simplement en terme de langue bretonne mais en terme de plurilinguisme avec passage à tout moment d' une langue à l' autre et intérêt naturel à la coopération avec d' autres langues. Après étude des besoins, un plan de développement de la langue bretonne sur l' outil informatique devra être mis en oeuvre.

Maîtrise d'ouvrage :

- Etat (Ministère de Recherche, Ministère de la Culture, DGLFLF)
- Conseil régional
- Conseil généraux

-

Maître d'œuvre :

- O.L.B. : Un appel d' offre auprès d' informaticiens sera lancé. Possibilité de création d' un service dédié aux nouvelles technologies
- Universités
- Stur

2-c. La société

γ 32^{ème} action : Poursuite de la campagne "Ya d' ar Brezhoneg"

Cette campagne, désormais paraphée par plus de 500 organismes dont la moitié sont des entreprises, vise au développement de l'utilisation de la langue depuis l'intérieur des organismes. Son but est d'enclencher une dynamique nouvelle, de responsabiliser et sensibiliser chaque structure. On peut rendre tout son fichier d'adresse bilingue afin d'offrir une visibilité naturelle à la langue et inciter un service public à l'utiliser. L' Office a commencé à rencontrer les signataires un par un afin qu' ils concrétisent leur engagement. Si l' on doit consacrer ne serait que deux heures par an à chacun, ce qui est un minimum, cela représente déjà plus de 1.000 heures de travail...

Maître d'ouvrage :

- Conseil régional

Maître d'œuvre :

- O.L.B. : Son Agence de Développement a besoin d' être renforcée pour assurer le suivi des signataires (premier rendez-vous + rencontres périodiques pour analyser la mise en place des décisions et analyser les besoins nouveaux)

Autres partenaires :

- Communes
- Ententes de Pays
- Associations culturelles
- Personnes relais

γ 33^{ème} action : Création d' un service de traduction simultanée au sein de l' Office de la Langue Bretonne

Le besoin pressant se fait sentir d' assurer à chacun le choix de sa langue d'expression, sans exclusion, lors de congrès, assemblées générales et autres manifestations publiques. Ce service constituerait un pas important quant au statut de la langue bretonne.

L' acquisition d' un matériel léger de traduction simultanée et sa mise à disposition par l'intermédiaire de l' Office de la Langue Bretonne constituerait une étape importante dans le rétablissement du breton en tant que langue de communication.

Maîtrise d'ouvrage :

- Conseil régional

Maître d'œuvre :

- O.L.B. : Constitution et gestion par l' Office d' un réseau de traducteurs vacataires

2-c.1. Le monde du travail

γ 34^{ème} action : Introduire progressivement la langue bretonne dans le monde du travail

Rôle de l' Office :

- Faciliter l'emploi de la langue par la production de lexiques et de matériel linguistique adéquat, secteur par secteur

Organismes partenaires :

- Unions professionnelles
- Chambres des Métiers
- Chambres de Commerce et d'Industries
- Syndicats

2-c.2. Temps libre / Loisirs

γ 35^{ème} action : Soutien aux activités de loisirs en breton hors enseignement

En complément de l' enseignement du et en breton, il est nécessaire de créer les conditions pour que les enfants et les adultes aient la possibilité de pratiquer la langue bretonne dans les activités de loisirs.

Une aide spécifique sera apportée aux associations proposant des projets innovants (centres aérés, centre de vacances, centres de découvertes, activités sportives et artistiques). Il convient également de prendre en compte la formation des animateurs.

Ces activités qui font le lien entre les lieux d'enseignement et la vie quotidienne sont fondamentales pour l'avenir de la langue bretonne en tant que langue de société. Il est important qu'elles soient envisagées autant pour les enfants que pour les adultes apprenants.

Maîtrise d'ouvrage :

- Conseil régional
- Conseils généraux
- Communes

Maîtrise d'œuvre :

- Associations proposant déjà des centres aérés en breton (An Oaled, Studi ha Dudi)
- Deskiñ d'an Oadourien (DAO)
- U.B.A.P.A.R.

2-c.3. Sports

Il convient de mettre en place des activités sportives à destination des brittophones, comme élément important de socialisation de la langue.

γ 36^{ème} action : Favoriser l'emploi de la langue dans le monde du sport

Maîtrise d'ouvrage :

- Etat
- Conseil régional

Maître d'œuvre :

- O.L.B. : Faciliter l'emploi de la langue par la production de lexiques et de matériel linguistique adéquat, secteur par secteur

Autres partenaires :

- Direction de la Jeunesse et des Sports
- Fédérations sportives

2-c.4. Religion

γ 37^{ème} action : Favoriser l'emploi de la langue bretonne dans la vie spirituelle et culturelle

Les cérémonies en langue bretonne doivent être développées et celles qui existent doivent être mieux annoncées. Chaque évêché pourrait faire connaître une à deux fois par an la liste des offices prévus en langue bretonne.

Développement de la catéchèse en langue bretonne.

2-c.5. Edition

γ 38^{ème} action : Création d'un fonds d'aide à la traduction en breton

Il convient de diversifier la production éditoriale en langue bretonne en portant l'accent sur la production d'ouvrages à destination des adolescents et sur une littérature de détente et d'ouvrages pratiques pour la vie quotidienne.

Il convient également d'offrir aux élèves et étudiants la possibilité de trouver des documents et des romans ayant trait à leurs domaines d'étude. Pour cela, on pourrait lancer un programme de traduction d'oeuvres de la littérature mondiale ou d'intérêt universel sous la forme d'un appel d'offres.

Maîtrise d'ouvrage :

- Etat (Ministère de la Culture)
- Conseil régional

Maîtrise d'œuvre :

- Centre Régional du Livre en Bretagne
- O.L.B.

Coût estimé : 150.000 €/ an

2-c.6. Publicité

Il existe un marché potentiel sensible à l'utilisation de la langue bretonne. Il convient de le faire connaître aux agents publicitaires (les grandes entreprises et les agences de publicité en particulier) afin de neutraliser l'inertie de ne réaliser la publicité qu'en français, et surmonter les clichés de « manque de rentabilité » et autres perceptions négatives.

γ 39^{ème} action : Développer la place de la langue bretonne dans la publicité

Rôle de l' Office :

- Développer l'emploi de la langue bretonne dans la publicité notamment au travers de la campagne « Ya d'ar Brezhoneg »
- Mettre en place des stratégies entrepreneuriales attractives et efficaces, afin d'attirer la publicité en breton des entreprises publiques et semi-publiques, ainsi que les entreprises privées les plus emblématiques.

2-c.7. Vie culturelle

γ 40^{ème} action : Incorporation du bilinguisme dans les événements culturels

Le secteur de la vie culturelle est naturellement proche de la langue bretonne. Il reste pourtant beaucoup de chemin à faire pour mettre en place une signalétique et des documents de promotion bilingues et faire en sorte que la langue soit employée oralement dans chaque événement culturel en Bretagne. Les collectivités locales, souvent premiers financeurs de ces événements, pourraient formuler des exigences à ce sujet.

Rôle de l' Office :

- Par le biais de "Ya d' ar Brezhoneg", conventionnement avec les organisateurs de ces événements

2-c.8. Production musicale

γ 41^{ème} action : Promouvoir la diversification de la production musicale en langue bretonne

La tradition et la production musicale de la Bretagne sont très riches. Pourtant, la création en langue bretonne dans des styles tels que le rock, le blues, le rap, la techno, etc... reste anecdotique.

Elle est cependant primordiale pour attirer le public des 15-25 ans vers la langue et le rendre fidèle à celle-ci. Cela s'est vérifié dans d'autres régions d'Europe de l'Ouest.

Il convient de promouvoir cette production par des aides spécifiques, l'organisation de tremplins ...

Maîtrise d'ouvrage :

- Conseil régional
- Conseils généraux

Maîtrise d'œuvre :

- Musique et Danse en Bretagne
- O.L.B.

3^{ème} OBJECTIF : **AMELIORER LA QUALITE DU BRETON EMPLOYE PAR LES LOCUTEURS**

Il y a eu une rupture entre les générations. La chaîne de transmission familiale a été rompue pour la plupart des Bretons. En plus d' avoir plus de breton, nous devons nous efforcer d' avoir un breton de meilleure qualité. Il faut envisager cela dans un esprit d' ouverture et d' accueil des nouveaux locuteurs. Nous sommes au commencement d' un processus qui va nous amener à gagner de nouvelles personnes à la langue bretonne. Des milliers de nouveaux brittophones devraient nous rejoindre dans les années à venir si la langue bretonne conquiert des nouveaux espaces. Il nous faut réfléchir aux meilleures façons de préserver une langue bretonne "bretonne".

Si la langue gagne de nouveaux terrains, elle va devoir également évoluer très rapidement. Dans certains domaines, on doit mettre en place et accueillir une terminologie complète. Il convient de faire participer le plus possible de brittophones à ce processus. Pour pouvoir utiliser le breton dans n' importe quelle occasion, nous devons avoir à notre disposition une langue aussi précise et riche que les grandes langues européennes.

3-a. Mieux réaliser le lien entre nouveaux locuteurs et brittophones de naissance

γ 42^{ème} action : Développer et mutualiser les activités en breton (hors stages et cours)

De nombreuses associations et structures se sont attachées à développer des activités permettant des occasions de pratique du breton (hors stages et cours) : conférences, balades, veillées, concours, stages de chant ou de théâtre... Ces activités sont très diversifiées et s'adressent à tout public mais restent souvent méconnues à l'extérieur de leur structure ou de leur territoire.

L'objectif de cette action est de :

- Mutualiser les expériences menées en Bretagne, repérer les manques, échanger sur les attentes des pratiquants (bretonnants, adultes apprenant la langue...), sur des pratiques menées dans d'autres régions pour d'autres langues et méritant d'être adaptées au breton
- Inciter à la promotion et la diffusion des activités mises en place
- Rechercher de nouvelles formes de promotion de la pratique du breton (rencontres avec des bretonnants, repas, voyages...)
- Construire et développer des activités et projets communs pouvant être proposés à divers endroits en Bretagne

Maîtrise d'ouvrage :

- Conseil régional
- Conseils généraux

Maîtrise d'œuvre :

- DAO

Autres partenaires :

- Ensemble des structures d'enseignement du breton aux adultes
- Ententes de Pays

γ 43^{ème} action : Mise en place d'un réseau de familles brittophones prêtes à accueillir des nouveaux locuteurs

Ce projet permettrait de montrer que l'usage de la langue peut s'inscrire dans la vie quotidienne, en dehors des écoles. La formation des futurs enseignants pourrait, par exemple, comprendre un stage dans ces familles dûment labellisées.

Maîtrise d'ouvrage :

- Conseil régional
- Conseils généraux

Maîtrise d'œuvre :

- O.L.B. : Mise en place de ce réseau grâce à son Agence de Développement
- Ententes de pays
- Structures d'enseignement
- I.U.F.M.

3-b. Organiser des sessions de formation

γ 44^{ème} action : Sessions de formation sur la prononciation, la correction grammaticale et la cohérence terminologique

Les médias ont une influence très forte sur les pratiques linguistiques des locuteurs. La correction de la langue qu' ils emploient est donc de première importance pour l' avenir de la langue.

La langue doit se développer très rapidement. Les solutions terminologiques apportées dans le monde des médias ne sont pas toujours identiques à celles apportées dans celui de l'éducation ou de la vie publique. Il est primordial d'encourager la cohérence des vocabulaires utilisés.

Organismes concernés :

- Coopération entre l'OLB, les Universités et les médias pour l'organisation des sessions de formation
- Structures d'enseignement aux adultes

3-c. Formation professionnelle et universitaire

3-c.1. Formation universitaire en langue bretonne

γ 45^{ème} action : Impulser des formations en langue bretonne dans d'autres matières

L'objectif est notamment de compléter les cursus en langue bretonne et de mieux former les étudiants se destinant à l'enseignement de ces matières en langue bretonne.

Maîtrise d'œuvre :

- Universités de Bretagne
- I.U.T.
- KELENN

Autres partenaires :

- O.L.B. : terminologie

3-c.2. Formation professionnelle en langue bretonne

γ 46^{ème} action : Répondre au besoin de personnel qualifié brittophone

Déterminer les formations professionnelles à offrir en langue bretonne et élaborer les programmes de formation des enseignants ainsi que le matériel didactique nécessaire. On peut d'ores et déjà citer les domaines du secrétariat, de la comptabilité, de l'informatique, du soin aux personnes, etc...

Maître d'ouvrage :

- Conseil régional

Maîtrise d'œuvre :

- Organismes de formations professionnelles

Autres partenaires :

- O.L.B.

3-d. Faire que la langue utilisée au sein des familles soit naturelle et riche

γ 47^{ème} action : Sauvetage de la richesse idiomatique du breton parlé et des vocabulaires des savoir-faire

Ce collectage est urgent car avec le vieillissement des locuteurs de naissance, c' est une partie de la richesse de la langue qui s' en va. Il convient de se préoccuper de la diffusion du matériel collecté simultanément à la collecte elle-même. L'OLB par exemple, publie une chronique quotidienne dans le Télégramme de Brest. D'autres supports de diffusion sont à trouver.

Maître d'ouvrage :

- Etat (Ministère de la Culture)
- Conseil régional
- Conseils généraux

Maître d'œuvre :

- Spered ar Yezh

Autres partenaires :

- Dastum
- O.L.B.
- Associations locales de collectage

3-e. Promouvoir les travaux de lexicographie et relancer l' idée de "Trésor de la langue bretonne"

γ 48^{ème} action : Reprendre la constitution du Trésor de la langue bretonne et assurer son accessibilité au public

Le Trésor de la langue bretonne (TLB) à l'instar du Trésor de la langue française (TLF) est un dictionnaire qui réunit l'ensemble des occurrences écrites de chaque mot de la langue. Il constitue le socle du développement de la langue outre son aspect patrimonial (trésor).

Ce travail gigantesque a déjà été entamé mais a été interrompu, faute de moyens.

Il doit être relancé en faisant en sorte d'en assurer l'accessibilité rapide au public par un développement raisonné et l'utilisation des techniques les plus modernes.

Maîtrise d'ouvrage :

- Etat
- Conseil régional
- Conseils généraux

Maître d'œuvre :

- O.L.B. : organisme pilote pour voir comment reprendre ce travail là où il a été interrompu

Autres partenaires :

- Universités
- An Here

3-f. Sauvegarde et mise en valeur des documents écrits en langue bretonne ou concernant celle-ci

γ 49^{ème} action : Conservation des documents écrits

Il est de notoriété publique que des documents écrits en langue bretonne sont actuellement en danger d'être non exploitables par les générations futures bien que conservés dans des bibliothèques. La mauvaise qualité de ces documents alliée à un manque de personnel dédié à leur mise en valeur les met en danger.

De nombreux particuliers détiennent des documents précieux en langue bretonne. Lorsque ceux-ci disparaissent, il arrive trop souvent que ces écrits précieux soient dispersés, voire détruits.

Il convient donc de mener une réflexion d'urgence pour répondre à ces deux problèmes.

La création d'un établissement, géré par un personnel compétent en langue bretonne et capable d'offrir un service dans cette langue reste donc toujours d'actualité. Seul ce type d'établissement sera à même d'établir les priorités et d'inspirer la confiance nécessaire aux donateurs.

Maîtrise d'ouvrage :

- Etat (Ministère de la Culture)
- Conseil régional
- Conseils généraux
- Ville de ?

Maître d'œuvre :

- Structure à créer

Autres partenaires :

- O.L.B.
- C.R.L.B.
- C.O.B.B.

3-g. Planifier les travaux de terminologie dans les années à venir

γ 50^{ème} action

La présence accrue de la langue bretonne dans de nouveaux domaines exige le développement simultané de la terminologie. Ce développement doit se faire de façon concertée, être piloté par des professionnels en associant la double compétence pour chaque domaine : linguistes et spécialistes du domaine concerné.

TermBret, centre de terminologie de l' Office de la Langue Bretonne fonctionne déjà. Un conseil scientifique associant toutes les universités de Bretagne a été constitué. Il convient maintenant de renforcer considérablement TermBret (un seul poste à ce jour), pour être à même de répondre correctement aux besoins de la société bretonne. Cet effort aiderait grandement le développement de l' emploi de la langue bretonne dans des secteurs clés : matériel pédagogique, vie publique, médias...

Maîtrise d'ouvrage :

- Etat
- Conseil régional
- Conseils généraux

Maître d'œuvre :

- O.L.B. : TermBret, centre de terminologie de l'Office de la Langue Bretonne, programmera ces travaux

Autres partenaires :

- T.E.S.
- Groupe de terminologie de Diwan

3-h. Rendre accessible à tous le corpus linguistique par des supports électroniques

γ 51^{ème} action

L'emploi des nouvelles technologies est essentiel à l'avenir de la langue. La Bretagne est par ailleurs une région en pointe dans ce domaine. Tout plaide donc pour rendre accessible au plus grand nombre le corpus linguistique (lexique, terminologie, toponymie). Toutes les bases de ces développements sont jetées à l'Office de la Langue Bretonne.

En lien avec la Région (programme Mégalis), étude de la mise à disposition du public des bases de données de l'OLB.

Maître d'ouvrage :

- Conseil régional

Maître d'œuvre :

- O.L.B.

3-i. Trouver des moyens efficaces de répondre aux questions sur la langue : ligne téléphonique "questions à propos de la langue bretonne", éditions, groupes de soutien...

γ 52^{ème} action : Mise en place d' une "hot-line" pour les demandes urgentes et simples

Ce type de service a notamment été mis en place au Pays de Galles. Il permet d'offrir un service qui est aujourd' hui peu développé en Bretagne (petites traductions, mots techniques peu connus...) qui assure une visibilité quotidienne pour la langue bretonne.

Rôle de l' Office :

- A partir des ressources des services Traduction-Conseil et Observatoire de la langue bretonne, l'OLB pourrait remplir cette mission en lui dédiant un poste

CONCLUSION

L'application du plan présenté dans les pages précédentes est à même d'assurer un avenir à la langue bretonne grâce aux actions cohérentes qu'il préconise.

Son application, même partielle, nécessite le renforcement des structures existantes, voire la création de nouvelles structures. Au premier rang des structures à renforcer se trouve l'Office de la Langue Bretonne.

La simple amélioration de la coordination interinstitutionnelle pour l'optimisation des ressources humaines et économiques actuelles ne signifie pas que l'on arrive à obtenir les ressources fondamentales nécessaires pour pouvoir affronter les enjeux prioritaires de ce plan général.

Tout plan implique un suivi et une évaluation des résultats. L'Office de la Langue Bretonne, outil de la politique linguistique du Conseil régional, est la structure adéquate pour assurer ce travail.

Notre génération sera celle qui, au regard de l'Histoire, aura su prendre les mesures nécessaires à la pérennité d'une des richesses inestimables de la Bretagne : sa langue.